MAIRIE DE
Le Pouzin

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE
N° 2026/10/162

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Monsieur Emile Horne, demeurant rue Audouard 07250 LE POUZIN, président de l'association Les copains du bourg, en vue d'occuper le parking face au N°14 rue Vincent d'Indy 07250 Le Pouzin, afin d'y organiser une petite fête pour halloween (prise de photos, déguisements et boom pour les enfants), le samedi 31 octobre 2026 de 16h30 à 20h00 ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1er :
Monsieur Emile HORNE est autorisé à occuper le parking face au N°14 rue Vincent d'Indy 07250 Le Pouzin afin d'y organiser une petite fête pour halloween au nom de l'association Les copains du bourg, le samedi 31 octobre 2026 de 16h30 à 20h00.

ARTICLE 2 : le samedi 31 octobre 2026 à 15h30 à 20h30, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur le parking face au N°14 rue Vincent d'Indy 07250 Le Pouzin.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire appropriée sera mise en place par les services techniques afin d'informer les usagers des dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le stationnement de véhicule sur les emplacements réservés seront considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R417-10 du code de la route.
Cette infraction est punie de l'amende pour les contraventions de la deuxième classe.
Lorsque le propriétaire ou le conducteur du véhicule est absent ou refuse malgré l'injonction des agents de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues dans les articles L325-1 au L325-3 du code de la route.

ARTICLE 5 :
Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte-Sur-Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 14 octobre 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL